

L'an deux mille vingt-trois, le 27 Février à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

Date de la convocation : 20 Février 2023

Etaient présents : Les membres du conseil municipal étaient présents, à l'exception de Mr Patrick LEGAY, excusé.

Ordre du jour :

- Emprunt : demande autorisation de souscriptions de prêts relais subventions et FCTVA pour les travaux de l'église phase 1
- Délégation Maitrise d'ouvrage CCHS
- Eau :
 - Désignation Délégué SIEP
 - Autorisation signature convention contrôle hydrants
- Fiscalité Locale
- Enquête publique implantation Société Ecofrost
- Délibération concernant les dégâts pouvant être occasionnés lors de la location de la Salle des Fêtes
- Questions diverses

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à l'équipe municipale pour sa participation lors de la cérémonie des vœux.

Félicitations à Mr DELBART (entrepreneur dans le village) pour la réalisation du journal de la commune cette année.

Félicitations également à Elodie et Dorothée qui ont géré le recensement de la population de l'INSEE. Monsieur le Maire déplore tout de même que 2 foyers se soient montrés désagréables voir agressifs lors de la demande de collecte des données.

Il est demandé un ajout à l'ordre du jour, à savoir une demande de subvention pour l'église.

1/ Eglise

Monsieur Le Maire rappelle que la procédure d'appel d'offres est terminée. La phase de négociation avec les entreprises a été menée. Le dossier a été soumis ce jour au contrôle de légalité auprès des services de la Préfecture.

Il en résulte que la phase 1 est attribuée à l'entreprise DE PIERRE, la phase 2 à la clinique de l'étanchéité, la phase 3 à l'entreprise JOUARD, la phase 4 à la société MCFI et la phase 5 à l'entreprise BRUNO ELECTRICITE.

Le coût total des travaux (précisé dans le tableau ci-après) s'élève à 890 142 €uros, le projet est voté dans sa globalité.

A ce jour nous n'avons toujours pas de réponse de l'Etat en ce qui concerne la demande de subvention au titre de la DETR. Sachant que l'obtention de celle-ci conditionne la demande de nouvelle subvention auprès du conseil régional (pour 125 000 €uros) et départemental (pour 46 917 €uros).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter le conseil régional et départemental afin d'obtenir de nouvelles subventions et ainsi d'être prêt à enchaîner les phases si obtention de la DETR il y a.

Après délibérations, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à solliciter le conseil régional et départemental afin d'obtenir de nouvelles subventions.

Pour le moment la collecte de la fondation du patrimoine a recueilli 600 €uros. Un shooting photos a été réalisé par un cabinet parisien à l'initiative de la Fondation du Patrimoine, division Mission Bern, ce qui laisse augurer d'un dossier en cours de préparation à leur niveau.

Si le projet est voté dans sa globalité, cela entraînerait une économie notamment grâce à une seule installation de chantier. Il y a également l'éventuelle économie concernant l'injection de résine

derrière les dalles, si cette opération n'est pas nécessaire, l'économie serait d'environ 70 000€uros. Mais rien n'est sûr tant que l'expertise n'a pas été menée, mais pour mener l'expertise il faut faire la phase 1.

Plusieurs options sont donc proposées :

- Ajourner le dossier,
- Souscrire un emprunt de 100 000 €uros afin de couvrir la part restant à charge de la commune. Le problème est que cette proposition alourdit la dette de la commune qui a déjà 2 emprunts en cours avec une tombée en 2027 pas avant
- Utiliser le montant à percevoir du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) afin de financer la part de la commune et reporter les projets de trottoirs Rue Labarre et Ruelle à cochet à 2 ans mais poursuivre tout de même les avants projets.

Monsieur Le Maire a son avis mais préfère faire délibérer ses conseillers.

Monsieur JEAN prend la parole pour lui l'ajournement du dossier n'est pas concevable, il opte pour la 3^{ème} solution proposée. Il va ainsi pour tous les membres du conseil rejoignant la position de Mr Le Maire.

Un emprunt à court terme sera prochainement proposé afin de couvrir la part représentant les subventions ainsi que la TVA.

LOT	Entreprise	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	TOTAL	Entreprise proposée dans le rapport d'analyse des offres EN BASE	Entreprise proposée dans le rapport d'analyse des offres EN OPTION	Entreprise proposée dans le rapport d'analyse des offres BASE + OPTION
LOT 1 Maçonnerie- Pierre de taille Ouvrages Béton BASE + OPTION	De Pierre BASE	255 784,00 €	102 950,00 €	92 090,00 €	100 020,00 €	550 844,00 €	550 844,00 €		
	De Pierre OPTION	36 387,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 387,50 €		36 387,50 €	
	De Pierre TOTAL	292 171,50 €	102 950,00 €	92 090,00 €	100 020,00 €	587 231,50 €			587 231,50 €
	Thomann Hanry BASE	304 257,24 €	172 656,96 €	164 031,09 €	173 835,09 €	814 780,38 €			
	Thomann Hanry OPTION	48 104,82 €	10 483,98 €	8 067,91 €	10 483,98 €	77 140,69 €			
	Thomann Hanry TOTAL	352 362,06 €	183 140,94 €	172 099,00 €	184 319,07 €	891 921,07 €			
LOT 2 Étanchéité (sans option)	La Clinique de l'étanchéité	16 800,00 €	15 473,22 €	13 865,43 €	15 473,22 €	61 611,87 €	61 611,87 €		61 611,87 €
	Jouard Jean	18 057,46 €	18 203,14 €	14 697,77 €	18 103,14 €	69 061,51 €			
LOT 3 Protection contre la foudre (sans option)	Indelec	11 600,00 €				11 600,00 €			
	Jouard Jean	7 550,00 €				7 550,00 €	7 550,00 €		7 550,00 €
	Paschal Art Campanaire	19 286,01 €				19 286,01 €			
LOT 4 Serrurerie (sans option)	MCM	26 327,00 €				26 327,00 €	26 327,00 €		26 327,00 €
	Dessene					0,00 €			
	OMP					0,00 €			
Lot 5 Electricité (sans option)	Bruno Electricité	3 798,11 €				3 798,11 €	3 798,11 €		3 798,11 €

COÛT DES TRAVAUX	VENTILATION PAR PHASE					TOTAL	COÛT TOTAL DES TRAVAUX		
	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	ENTREPRISE PROPOSÉE DANS LE RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES EN BASE		ENTREPRISE PROPOSÉE DANS LE RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES EN OPTION	ENTREPRISE PROPOSÉE DANS LE RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES BASE + OPTION	
TOTAL BASE des entreprises proposées	310 250,11 €	118 423,22 €	105 955,43 €	115 493,22 €	650 130,98 €	650 130,98 €	36 387,50 €	686 518,48 €	
TOTAL OPTION des entreprises proposées	36 387,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 387,50 €				
TOTAL BASE + OPTION des entreprises proposées	346 646,61 €	118 423,22 €	105 955,43 €	115 493,22 €	686 518,48 €				

REMUNERATION MISSION COMPLETE MAITRISE D'OEUVRE
 Montant total des travaux = 686 518,48 €HT
 Taux de rémunération Mission complète = 8,50%
 Rémunération Moeu mission complète = 58 354,07 €HT

Éléments de mission	Pourcentage du montant de travaux	Rémunération allouée en 2022	base sur l'estimation	base sur l'estimation	base sur le résultat d'appel d'offre	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	TOTAL	RESTE A REGLER
						346 646,61 €	118 423,22 €	105 955,43 €	115 493,22 €	686 518,48 €	
AFD	Études d'Avant-Projet	17% (de l'estimation)	8 670,63 €	base sur l'estimation			8 670,63 €			8 670,63 €	base sur l'estimation
PRD	Études de Projet	25% (de l'estimation)	12 750,92 €	base sur l'estimation			12 750,92 €			12 750,92 €	base sur l'estimation
ACT	Assistance pour la passation des Contrats de Travaux	12,00%	7 002,49 €				7 002,49 €			7 002,49 €	7 002,49 €
VDA	Vice des études d'exécution (21 y a lieu)	8,00%	2 357,20 €			2 357,20 €	805,28 €	720,50 €	785,35 €	4 668,33 €	4 668,33 €
DET	Direction de l'Élaboration des contrats de Travaux	33,00%	9 723,44 €			9 723,44 €	3 321,77 €	2 972,05 €	3 239,58 €	19 256,84 €	19 256,84 €
AOR	Assistance aux Opérations de Réception	5,00%	1 473,25 €			1 473,25 €	503,30 €	450,31 €	480,85 €	2 917,70 €	2 917,70 €
	TOTAL	-	20 556,37 €			20 556,37 €	4 630,35 €	4 142,86 €	4 515,78 €	35 266,91 €	33 845,36 €

2/ Délégation de Maîtrise d'ouvrage à la CCHS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu l'accord de tous les propriétaires de la ruelle Charles Cochet afin de céder la partie du trottoir (frappée d'alignement) leur appartenant.

Les travaux de réfection des trottoirs peuvent être mis à l'étude pour une réalisation future.

Il convient de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCHS.

Après délibérations, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et tout autre document afférant à ce dossier.

3/ Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre (SIEP)

- **DELEGUES** : Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à l'adhésion de la commune au sein du SIEP du Santerre il y a lieu de procéder à la désignation de 2 délégués représentant notre commune.

Il est donc proposé la candidature de Mr le Maire comme membre titulaire et Mr DAUDRE comme membre suppléant.

Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité :

1/ Est désigné délégué titulaire : Mr Marc SAINTOT,

2/ Est désigné délégué suppléant : Mr Antoine DAUDRE.

- **CONVENTION CONTROLE HYDRANTS** : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de souscrire un contrat auprès du SIEP en ce qui concerne le contrôle des hydrants pour la défense contre l'incendie. Cette prestation s'effectue annuellement et comprend la vérification du fonctionnement de l'hydrant ainsi que le contrôle débit/pression.

Le coût est de 70 €uros HT par contrôle et par appareil. Ce tarif pourra être revalorisé à l'initiative du SIEP.

Après délibérations, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents, d'adhérer au service de contrôle des appareils de défense contre l'incendie et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

4/ Fiscalité locale

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est possible d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. En effet, le recensement a permis de dénombrer une quinzaine de logements vacants dans la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Par ailleurs, il est précisé qu'une réflexion est en cours quant à l'évolution de la fiscalité du bâti et du non-bâti. En effet, les dotations de l'Etat sont basées notamment sur l'indice de richesse de la commune et sur la fiscalité appliquée. De ce fait, une commune qui aurait un potentiel pour taxer mais qui n'indexerait pas sa fiscalité verrait ses dotations diminuées.

Monsieur JEAN précise que la valeur locative évolue avec l'inflation et que même les entreprises du village seraient impactées. Monsieur le Maire répond à cela que la commune subit elle-aussi l'inflation et ce même dans les dépenses courantes. En ce qui concerne la fiscalité des entreprises cela dépend désormais de l'intercommunalité.

Enfin, pour clore ce point Monsieur le Maire rappelle la majorité des travaux réalisés doivent faire l'objet d'une déclaration en Mairie ce qui ne semblerait pas être toujours le cas. Des contrôles seront demandés. La commission impôts de la commune doit se réunir prochainement et ne manquera pas de lister les travaux réalisés de façon illicite afin qu'une demande de régularisation soit adressée par les services du cadastre.

5/ Enquête publique ECOFROST

Monsieur le Maire explique à l'assemblée communale, qu'une enquête publique est en cours concernant la société ECOFROST. Les membres du conseil ont été destinataire d'un lien permettant de consulter le dossier.

Cette dernière demande l'autorisation d'exploiter une unité de transformation de pommes de terre pour la production de frites surgelées et de spécialités à base de pommes de terre à PERONNE, route de Barleux.

La commune est invitée à rendre son avis sur ce dossier.

Après délibérations, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable quant à la demande d'exploiter formulée par la société ECOFROST.

6/ Dégâts occasionnés dans la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique à l'assemblée communale, qu'il convient de délibérer quant à la réparation des éventuels dégâts occasionnés lors de la location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose de demander une participation supplémentaire de quinze (15) euros par dalle de plafond détériorée.

De même, chaque locataire sera mis en demeure de réparer lui-même ou de faire intervenir à ses frais tout professionnel afin de réparer à l'identique les éventuels dégâts qui auront été causés lors de la location.

Après délibérations, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter ces propositions.

7/ Questions diverses

- L'entreprise RIPAGREEN est venue nous présenter un désherbeur thermique, vu lors d'un salon et employé par des communes situées aux alentours avec satisfaction. La commune a acheté le matériel pour 2850 €uros HT. Une formation d'une $\frac{1}{2}$ journée sera réalisé lors de la livraison.

- L'ensemble des fils d'eau ont été binés par les employés communaux et l'entreprise CADET va passer prochainement avec une nouvelle machine.

Un comparatif sera fait avec l'entreprise MESNIL BALAYAGE.

- Les enduits de la rue de Labarre seront repris une 2nde fois par l'entreprise LHOTELLEIR.
- De nouvelles incivilités ont été constatées dans la commune, vol de miroir, vol de plante, barrières arrachées au monument, casse d'un radar (à l'entrée du village vers VILLERS-CARBONNEL, il conviendra de voir pour un remplacement par un radar solaire, car le fils d'alimentation est souvent raccroché et a été réparé plusieurs fois par la Sicae) ... Le conseil a hâte que la vidéo protection soit en place. A ce sujet, la pose de boîtiers d'alimentation par la Sicae est prévue courant avril ce qui repousse la mise en place la vidéoprotection.
- Cimetière : au printemps, Mme Rutar, Mr Daudré, Mr JEAN et David se rendront sur place afin de cartographier les emplacements du cimetière et de faire un plan plus moderne.
- Les 2 radars pédagogiques pour les rues de Saint Christ et de Mesnil vont arriver prochainement. A ce jour nous n'avons toujours pas reçu l'autorisation de commencement anticipé des travaux du Conseil Départemental mais cela ne saurait tarder.
- 2 nouvelles bennes à verres ont été installées. Elles sont restées aux endroits déjà existants. En effet, aux abords de la salle des fêtes, le camion n'avait d'accès pour venir la vider.
- Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a accepté de prendre un stagiaire, Louis CAUSSIN, pour quelques semaines, il secondera David et Gaëtan principalement dans l'entretien des espaces verts.
- Un comptage et une étude acoustique seront réalisés sur la commune (Chaussée Brunehaut) dans le cadre du canal Seine Nord Europe et ce afin d'étudier le trafic des poids lourds du fait de la proximité avec les futurs ports intérieurs.
- Mr Jacky LONGO a été élu Président du comité des fêtes de BRIE. La commune se félicite de cette nomination, Mr LONGO étant novateur et sérieux dans ses engagements ; il souhaite que la bonne entente avec la municipalité perdure. Il félicite l'ancien bureau et Mme Dehame de s'être positionnée présidente par intérim l'année dernière. Si cela n'avait pas été fait le comité aurait été dissous.
- Dans les semaines à venir, une après-midi est proposée aux enfants du village, au programme : rencontre avec les alpagas, chasse aux œufs, goûter, les 22 et 23 avril : exposition de photos à la salle des fêtes, et 30 avril et 1^{er} mai : BRIE en fête (tours de manège gratuits, goûter, réderie), 8 mai ; commémoration.

La séance est levée à 20h30.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Marc SAINTOT

